

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME  
CANTON DE FECAMP  
COMMUNE DE MANIQUERVILLE**



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANIQUERVILLE  
SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2023, 19 H 30**

Membres : en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

Etaient présents : Mme Céline LECONTE Maire, M. Bernard THIERRY 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Yolande PALFRAY 2<sup>ème</sup> adjoint, Mr Cyril MARTIN, Mme Sophie LEBRETON, Mme Katia THEVENIN, Mme Gabrielle BROOD et Mr Didier COUSIN.

Etaient absents excusés : Mr David HANQUINQUANT a donné pouvoir à M. Bernard THIERRY  
Mr Davy DUMONT a donné pouvoir à Mr Didier COUSIN  
Mme Nathalie SORET a donné pouvoir à Mme Yolande PALFRAY

Secrétaire de Séance : Sophie LEBRETON

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 24 novembre 2023**

Le procès-verbal a été approuvé.

## **REDUCTION DE LA DURÉE DE PRÉAVIS POUR UN DÉPART ANTICIPÉ DU LOCATAIRE DU 401 RUE ANCIENNE MAIRIE ÉCOLE** (délibération 2023/7/35)

Madame le Maire propose de faire une réduction du préavis pour le départ anticipé du locataire du 401 rue Ancienne Mairie Ecole.

Les locataires sont dans ce logement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1988, nous avons eu plusieurs renouvellements de bail. De part cette longévité, nous souhaitons accorder une sortie des locataires sans préavis. La date de l'état des lieux de sortie fera la date de fin de contrat de location

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Décide** de faire droit à la demande de réduction du délai de préavis

## **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DE LA DÉFENSE INCENDIE** (délibération 2023/7/36)

Madame le Maire explique que dans le cadre de la mise aux normes de la défense incendie sur la commune, il a été constaté la nécessité d'installer une réserve incendie au niveau du croisement de la rue du Versant.

Afin de réaliser ces travaux, il est possible de solliciter l'aide financière du département de Seine-Maritime.

Ce projet dans la commune est estimé à **42 104.67 € HT**, soit **50 525.61 € TTC**,

Elle propose de demander une aide à hauteur de **30 %** du montant des travaux HT pour la réalisation de l'opération, soit **12 631.40 €**.

Mme le Maire invite les membres du conseil à en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** le Maire à solliciter l'aide financière du Département au taux de **30 %** du coût HT des travaux pour la réalisation de l'opération ;
- **Dit** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2023, article 2156 opération 16, section investissement ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PREFECTURE AU TITRE DE LA DETR POUR LA MISE AUX NORMES DE LA DÉFENSE INCENDIE**  
(délibération 2023/7/37)

Madame le Maire explique que dans le cadre de la mise aux normes de la défense incendie sur la commune, il a été constaté la nécessité d'installer une réserve incendie au niveau du croisement de la Rue du Versant.

Afin de réaliser ces travaux, il est possible de solliciter l'aide financière de la Préfecture de Seine-Maritime au titre de la DETR.

Ce projet dans la commune est estimé à **42 104.67 € HT**, soit **50 525.61 € TTC**,

Elle propose de demander une aide à hauteur de **40 %** du montant des travaux HT pour la réalisation de l'opération, soit **16 841.86 €**.

Mme le Maire invite les membres du conseil à en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** le Maire à solliciter l'aide financière de la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux de **40 %** du coût HT des travaux pour la réalisation de l'opération ;
- **Dit** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2024, article 2156 opération 16, section investissement ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Nous avons reçu le préavis de 3 mois d'un locataire de la commune au 18 mars 2024. Cet appartement sera remis en location à partir de cette date.
- La commission est intervenue chez un de nos locataires pour un litige concernant un problème dans leur salle d'eau. Suite à la constatation par le passage de la commission, l'assurance adverse a pris contact avec la mairie pour désigner le responsable
- La commission logement va également intervenir afin d'aider une famille dans le besoin en proposant une éventuelle aide alimentaire.
- La pose du poteau incendie va pouvoir débuter prochainement mais il ne s'agira pas d'un poteau mais d'une bouche à incendie, recommandation faite par de la Direction des routes.
- Le décompte des recettes du téléthon à eu lieu le mardi 19 décembre, la commune de Maniquerville a récolté la somme de 1162.50€ qui sera reversé à l'AFM le jeudi 21 décembre.
- La gazette est terminée elle sera distribuée ces jours-ci.

Toutes les questions ayant été abordées, Mme le Maire lève la séance à 20h45.